

## Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Francine Néron, Ghislain Brunet et Michel Deschênes

Était absent le conseiller Gaétan Morin.

Étaient également présentes, la directrice générale, Marie-Pier Plante

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

**2025-10-210**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Tony Boudreau, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

## ORDRE DU JOUR

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

**2025-10-211**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 SEPTEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

---

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

### 4. TRÉSORERIE

**2025-10-212**

#### 4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 424 796.56 \$
- c) Liste des salaires au montant de 73 857.80 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

### 5. CORRESPONDANCE

## **5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025**

---

La directrice générale communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2025.

## **5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

---

Aucune demande.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. Verville se présente au conseil avec plusieurs questions et commentaires :

- M. Verville aimeraient obtenir une copie du règlement pour le transport de bois dans le secteur Colombourg puisqu'il est d'avis que les transporteurs ne respectent pas le règlement et aimeraient entamer des démarches avec les autorités responsables.
- Il veut également savoir si ce règlement s'applique aux employés des travaux publics, si oui, d'en faire la communication à l'interne afin de montrer l'exemple.
- Il fait mention d'une promesse de la maire d'asphalte une section du territoire de Colombourg, mentionnant que cette promesse n'a pas été respecté.
- Il fait mention de son insatisfaction concernant les réparations d'asphalte sèche sur le rang 2 et 3, secteur Colombourg.
- Il précise aussi qu'il n'est pas satisfait de la qualité des travaux d'asphaltage réalisés en août 2025, mentionnant que la section sur le rang 2 et 3 ne répond pas aux standards de qualité et que celle sur Fortin-les-Berges est déjà brisé. Il mentionne que si les employés n'ont pas les compétences requises pour exercer les travaux, que la ville de Macamic devrait sous-contracter.

## **7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

### **7.1 Compte rendu du congrès de la FQM par le conseiller Michel Deschênes**

---

Le conseiller Michel Deschênes fait un compte rendu des ateliers qu'il a suivis au Congrès de la FQM.

### **7.2 Dépôt des deux états comparatifs prévus par la loi**

La greffière-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, soit :

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2025-10-213

### **7.3 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL DE L'ARC-EN-CIEL POUR L'ANNÉE 2025 – NUMÉRO D'APPROBATION 0219**

---

Il est proposé par le conseiller Ghislain brunet appuyé par le conseiller Michel Deschênes et unanimement résolu :

QUE : Le budget révisé en date du 21 août 2025, numéro d'approbation 0219 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel pour l'année 2025, soit adopté avec un montant à payer de 110 \$ pour la Ville de Macamic.

Adopté à l'unanimité par la conseillère et les conseillers.

**2025-10-214**

**7.4 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL DE L'ARC-EN-CIEL POUR L'ANNÉE 2025 – NUMÉRO D'APPROBATION 0233**

Il est proposé par conseiller Ghislain brunet appuyé par le conseiller Michel Deschênes et unanimement résolu :

QUE : Le budget révisé en date du 29 août 2025, numéro d'approbation 0233 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-Ciel pour l'année 2025, soit adopté.

Adopté à l'unanimité par la conseillère et les conseillers.

**2025-10-215**

**7.5 INVITATION OFFICIELLE AUX LEVERS DE DRAPEAUX – GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2025**

CONSIDÉRANT que la 10<sup>e</sup> édition de la Grande demain des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jour de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel.

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient tout le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande Semaine des tous petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collective en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, au début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge.

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté en venant en aide aux jeunes familles.

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés.

Il est proposé par la conseillères Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le conseil mandate M. Tony Boudreau pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2025-10-216**

**7.6 AUTORISATION DE SIGNER UN MANDAT DÉTAILLÉ DE  
REPRÉSENTATION EN ASSURANCE COLLECTIVE À PARTIR  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

Il est proposé par la conseillère Francine Néron, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorisation la directrice générale, Marie-Pier Plante à signer pour et au nom de la Ville de Macamic à signer un mandat détaillé de représentation en assurance collective à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2025-10-217**

**7.7 CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES – DIRECTEUR DES  
TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QU': Une carte de crédit Visa Affaires avec une limite de crédit de 5 000 \$ soit demandée au nom de Simon Bissonnette, directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**7.8 RAPPEL DU RÔLE DES ÉLUS – CODE ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE**

Monsieur le maire, Tony Boudreau fait un rappel aux élus des dispositions que doivent respecter les élus dans le Code éthique et de déontologie des élus.

**2025-10-218**

**7.9 DEMANDE DU CERCLE DE FERMIÈRE DE MACAMIC –  
MARCHÉ DE NOËL**

Attendu que le Cercle des Fermières de Macamic organise un Marché de Noël le 15 novembre 2025 et sollicite l'aide de la Ville de Macamic par le prêt de la salle du Centre Joachim-Tremblay pour y tenir ladite activité les 14 et 15 novembre 2025;

Attendu que la Ville de Macamic n'a pas à contribuer monétairement à l'activité.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la demande du Cercle des Fermières pour le prêt de la salle du Centre Joachim-Tremblay pour le 15 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## **8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2025-10-219**

### **8.1 DEMANDE DE PROLONGATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN CONTENEUR DANS LA ZONE URBAINE**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde une extension jusqu'au 30 juin 2026 pour l'installation temporaire d'un conteneur dans la zone urbaine situé au 50, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2025-10-220**

### **8.2 AVIS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST – LOTS 4 730 674 ET 4 729 085**

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a développé un nouveau Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022.

CONSIDÉRANT que celui-ci remplace l'ancienne Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et qu'il vient avec de nouvelles obligations législatives pour les municipalités locales, donc l'obligation de vérifier si les travaux des citoyens affectés sont assujettis à un permis municipal.

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement du ponceau et d'enrochements auraient exigés une autorisation du ministère, selon l'interprétation du régime transitoire faite par la MRCAO dans ce mandat.

CONSIDÉRANT que les travaux de remblai nécessitent un certificat d'autorisation municipal dans une logique de maintien et de remise en forme d'une aire de gazon déjà existante, toujours selon l'interprétation faite par la MRCAO dans ce mandat.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La ville demande au propriétaire de se conformer le plus rapidement possible auprès de la Ville de Macamic en obtenant un certificat d'autorisation municipal pour la réalisation des travaux conformément aux règlements qui s'appliquent.

QUE : La ville demande au propriétaire de régulariser son dossier avec le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et que ce dernier fournit la preuve écrite à la municipalité à l'intérieur d'un délai raisonnable.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-10-221

**8.3 DEMANDE DU CPE BOUT D'CHOU CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN MIS À LEUR DISPOSITION PAR LA VILLE DE MACAMIC**

---

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francis Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic acquise à la demande du CPE Bout d'CHOU de disposer d'une partie des matières extraites suite à l'installation de leur module de jeux soit disposée sur le terrain mis à leur disposition.

QUE : La disposition doit se faire conformément aux règlements en vigueur et sous la supervision du directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST – AVIS DE LA VILLE DE MACAMIC SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE PROTECTION**

---

Sujet reporté à une prochaine séance.

2025-10-222

**9.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON POUR L'ANNÉE 2026**

---

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2026 totalisant un montant de 144 561,45 \$ pour le budget d'opération et de soit accepté.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic une quote-part de 104 357,06 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

**10. TRAVAUX PUBLICS**

2025-10-223

**10.1 SUIVI DE LA RÉCLAMATION D'ASSURANCE ET ORIENTATIONS À DÉTERMINER POUR LE GARAGE MUNICIPAL SITUÉ AU 14, 7<sup>E</sup> AVENUE EST**

---

Sujet reporté à une prochaine séance.

2025-10-224

**10.2 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER/OPÉRATEUR**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède à la nomination de Monsieur Jordan Genesse au poste de journalier/opérateur de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Genesse sera en probation pour une (1) période de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche, avec possibilité de reconduire la période de probation pour une 2<sup>e</sup> période de 3 mois;

QUE : La Ville de Macamic autorise la directrice générale, Marie-Pier Plante pour et au nom de la ville les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles sont applicables à partir de la date d'embauche, soit le 6 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2025-10-225**

### **11.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON POUR L'ANNÉE 2026**

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Ghislain Bruneau et résolu :

QUE : Les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2026 totalisant un montant pour les revenus de 95 000 \$ et un montant pour les dépenses de 21 082 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

### **11.2 Compte rendu de la rencontre citoyenne concernant la collecte des matières résiduelles pour les chemins privés sur le territoire de Macamic**

La directrice générale, Marie-Pier Plante, présente un compte rendu de la rencontre citoyenne du 16 septembre 2025 portant sur la collecte des matières résiduelles pour les chemins privés du territoire de Macamic. Elle informe les membres du conseil que plusieurs solutions sont en cours d'examen et que la rencontre s'est déroulée dans de bonnes conditions.

## **12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

**2025-10-226**

### **12.1 SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE NEUVE**

Soumission reçue :

Robert Boileau inc. 165 871,23 plus taxes

Il est proposé par la conseillère Francine Néron, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic retient la soumission de Robert Boileau inc. au montant de 165 871,23 \$ plus taxes pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique neuve.

QUE : Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Tom St-Pierre soit autorisé à signer pour et au nom de la ville les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-10-227

**12.2 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DEMANDE D'AJOUT D'UN POSTE INFORMATIQUE SUITE À UNE DEMANDE D'UNE CITOYENNE**

Il est proposé par la conseillère Cindy Bruneau, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Suite à une demande d'une citoyenne, la Ville de Macamic refuse l'ajout d'un poste informatique à l'entrée de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-10-228

**12.3 AUTORISATION DE DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON PÉRIPHÉRIQUE À LA PATINOIRE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Il est proposé par la conseillère Cindy Bruneau, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic autorise Marie-Pier Plante, directrice générale et Simon Bissonnette, directeur des travaux publics, à déposer un appel d'offres sur le SEAO concernant la réfection de la dalle de béton périphérique à la patinoire du Centre Joachim-Tremblay.

Adoption à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-10-229

**12.4 MAISON DES JEUNES – SECTEUR COLOMBOURG**

CONSIDÉRANT que la Ville de Macamic a déjà tenté, par le passé, de mettre sur pied un projet de maison des jeunes, lequel n'a pas connu le succès escompté;

CONSIDÉRANT que les programmes de subvention disponibles pour ce type de projet visent spécifiquement les jeunes âgés entre 12 et 17 ans, ce qui limite la portée du projet sur l'ensemble de la population jeunesse;

CONSIDÉRANT que la demande actuellement exprimée par les citoyens et les jeunes du milieu n'est pas significative pour justifier l'implantation d'un tel projet

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic refuse de mettre sur pied un projet de maison des jeunes à ce moment-ci, considérant le manque d'intérêt et l'expérience passée;

QUE : Le Conseil demeure ouvert à soutenir d'autres initiatives jeunesse répondant mieux aux besoins de la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### **13. RAPPORT DES COMITÉS**

Les conseillères Myriam Bruneau et Cindy Boucher, et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leurs comités respectif.

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

**2025-10-230**

#### **14.1 INVITATION À LA PARADE DE NOËL 2025**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte de contribuer à la Parade de Noel d'Abitibi-Ouest en offrant deux (2) cadeaux d'une valeur d'environ 50 \$ chacun au comité organisateur afin que ceux-ci soient remis aux enfants participants à la parade qui aura lieu le 29 novembre 2025.

QUE : Le présent engagement est valide uniquement pour l'année 2025 et ne constitue pas un engagement récurrent ou garanti pour les années subséquentes

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2025-10-231**

#### **14.2 DEMANDE CITOYENNE – M. JOËL LAROSE – CONCERNANT LE LOT 5 908 928**

Attendu que la Ville de Macamic est propriétaire du lot numéro 5 908 928 d'une superficie de 68,50 m<sup>2</sup>;

Attendu que ce terrain n'est pas requis pour des fins municipales actuelles ou futures identifiées;

Attendu qu'une évaluation de la valeur marchande a été effectuée/considérée afin d'assurer une transaction équitable;

Attendu que M. Joel Larose, propriétaire du lot 4 729 522, a manifesté son intérêt à acquérir ledit terrain et que le Conseil considère que la vente est dans l'intérêt de la Municipalité et de sa collectivité;

Attendu que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, la Municipalité peut disposer de ses immeubles par vente;

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la vente du lot 5 908 928 à M. Joel Larose pour la somme de 582.25 \$.

QUE : Le prix de vente est conforme aux conditions établies et jugé juste et raisonnable par le Conseil.

QUE : L'ensemble des frais afférents à la transaction, incluant mais non limité aux honoraires de notaire, aux droits de mutation et aux frais d'enregistrement, seront entièrement à la charge de l'acheteur;

QUE : La directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Macamic, tout document, acte de vente ou contrat nécessaire à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2025-10-232

#### **14.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE (PPS)**

Attendu que la Ville de Macamic a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Attendu que la Ville de Macamic souhaite présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Luce contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE : Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE : La Ville de Macamic autorise UDA Inc., représenté entre autres par Jenifer Gadomski, M. Sc. Et M.S.I. et Gaëlle Carrier, ing., à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

#### **15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du conseil des dossiers en cours.

#### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2025-10-233

#### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 11.

ADOPTÉ.

---

Tony Boudreau  
Maire

---

Marie-Pier Plante  
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Tony Boudreau  
Maire